



# NOTRE TERRE EST NOTRE VIE

## CONFERENCE DE PRESSE

### DU 21 JUIN 2021

8H DAKAR, 9H ABUJA/LONDRES, 10H BRUXELLES/JOHANNESBURG, 11H NAIROBI

#### CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

<b>COMMUNIQUE DE PRESSE .....</b>	<b>2</b>
LA SOCIETE CIVILE AFRICAINE ET LES LEADERS RELIGIEUX APPELLENT A UNE ACTION URGENTE LORS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE ET EUROPEENNE SUR L'AGRICULTURE.....	2
<b>BRIEFINGS SUR LES QUESTIONS CLES.....</b>	<b>4</b>
1. LA POUSSEE DES PESTICIDES ET SON IMPACT SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES AFRICAINS...	4
2. LA TRANSITION VERS L'AGROECOLOGIE .....	6
3. DECLARATION SUR LES DROITS FONCIERS DES FEMMES.....	8
4. DROITS FONCIERS.....	10
5. TRAITE CONTRAIGNANT DE L'ONU .....	11
6. PRENDRE SOIN DE NOTRE MAISON COMMUNE ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA COMMUNAUTE AFRICAINE .....	14
CONTACTS CLES.....	15

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE ET LES LEADERS RELIGIEUX APPELLENT À UNE ACTION URGENTE LORS DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE ET EUROPÉENNE SUR L'AGRICULTURE.

La société civile africaine et les leaders religieux de l'Alliance "Notre terre est notre vie" appellent les ministres africains et européens de l'agriculture à veiller à ce que les préoccupations et les besoins réels des populations africaines soient pleinement pris en compte lors de leur réunion ministérielle du 22 juin.

La conférence des ministres réunit les ministres de l'agriculture de l'UA et de l'UE pour discuter de l'avancement du programme d'action sur l'agriculture adopté en juillet 2019, et de la pandémie COVID-19. Une grande partie de l'agenda en 9 points se concentre sur la création d'un environnement propice aux intérêts des grandes entreprises. Il est important de noter que le guide de l'OCDE et de la FAO sur les chaînes d'approvisionnement agricoles responsables appelle à l'identification systématique des risques et des impacts négatifs potentiels associés à l'agrobusiness (c'est-à-dire l'empoisonnement des agriculteurs par les pesticides, le risque pour les droits fonciers et l'utilisation durable des ressources, y compris le risque pour la biodiversité et les droits des semences des agriculteurs. ) Nous sommes préoccupés par le fait que l'agenda n'aborde pas actuellement les grands problèmes auxquels l'Afrique est confrontée et nous souhaitons faire des suggestions pour que l'agenda fonctionne mieux pour l'Afrique.

- L'impunité avec laquelle les entreprises s'emparent des ressources naturelles africaines et les dommages qu'elles causent aux systèmes alimentaires africains, à notre environnement, à nos sols, à nos terres et à notre eau, à notre biodiversité, à notre nutrition et à notre santé sont une préoccupation majeure.
  - "Lorsque les ministres discutent de l'accroissement du commerce agroalimentaire (action 1), de la sécurité alimentaire (action 5) et de l'amélioration de la durabilité environnementale (action 9), s'assurent-ils que les entreprises européennes n'exportent pas en Afrique des pesticides chimiques hautement dangereux dont la vente est interdite en Europe ? Et que la priorité est donnée aux gouvernements africains qui réglementent et interdisent efficacement l'utilisation des pesticides toxiques ? Il faut mettre fin à l'empoisonnement par les pesticides, que l'on travaille dans les fermes ou que l'on mange les produits qui se trouvent dans nos assiettes", insiste Anne Maina, de BIBA/Kenya Biodiversity Coalition.
- La nécessité d'un changement transformationnel dans l'agriculture et la production alimentaire.
  - Le Dr Million Belay, coordinateur général de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique, déclare : "L'agroécologie doit être mise à l'ordre du jour des ministres. Entre 60 et 80 % des Africains sont des petits exploitants agricoles. Les plateformes agroalimentaires (action 1) et les solutions numériques (action 3) ne résoudront pas leurs problèmes. Alors que les approches agroécologiques ont fait leurs preuves et montrent un énorme potentiel pour créer des emplois pour les jeunes, contribuer à une alimentation saine et à des communautés agricoles plus résilientes.
- Les droits fonciers sont la pierre angulaire de la justice foncière et des moyens de subsistance en milieu rural.

- "Les femmes sont fatiguées d'attendre. Il reste aux dirigeants politiques à prendre en compte l'injustice des droits fonciers à laquelle sont confrontées les femmes africaines", déclare Lungisa Huna, codirectrice de l'Assemblée des femmes rurales. Le<sup>1</sup>rapport 2020 de la FAO sur la sécurité alimentaire en Afrique indique que 256 millions de personnes souffrent toujours de la faim en Afrique, les femmes rurales - les principales productrices de nourriture - étant les plus pauvres et les moins bien nourries. <sup>2</sup>
- "Il est vital de sécuriser les terres et les ressources naturelles de la communauté - le fondement des systèmes alimentaires locaux et le principal lien spirituel avec la nature. Sans sécurité foncière<sup>3</sup>, il n'y a pas d'avenir pour les communautés paysannes", déclare Massa Kone de la Convergence mondiale pour la lutte pour la terre, l'eau et les semences paysannes (CGLTE).
- "Nous demandons à nos gouvernements de soutenir pleinement les négociations en cours en vue de l'adoption d'un traité contraignant des Nations unies sur les sociétés transnationales, car il s'agit d'un outil indispensable pour accéder à la justice, obtenir des réparations et prévenir de futures violations des droits de l'homme par de grandes sociétés puissantes qui peuvent souvent rester impunies", déclare Erika Mendes de Justiça Ambiental JA ! - les Amis de la Terre Mozambique.
- Nous devons prendre soin de notre maison commune et faire en sorte que les communautés africaines soient présentes aux tables de décision et de négociation.
  - Le Père Germain Rajoelison du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) partage l'appel urgent du Pape à s'attaquer à la crise écologique actuelle en opérant un changement de paradigme qui permettra à tous les êtres humains de vivre durablement dans la dignité. Il exhorte "l'UA et l'UE à s'engager sincèrement auprès de la société civile africaine et des communautés de foi afin de garantir leur participation significative au processus de partenariat Afrique-UE."

## FIN

Pour de plus amples informations ou des interviews, veuillez contacter :

- Anne Maina, BIBA/Kenya Biodiversity Coalition [anne.maina@kbioc.org](mailto:anne.maina@kbioc.org)
- Dr Million Belay, Coordinateur général de l'AFSA [million.belay@afsafrika.org](mailto:million.belay@afsafrika.org)
- Lungisa Huna, co-directrice, Assemblée des femmes rurales. [lungi@tcoe.org.za](mailto:lungi@tcoe.org.za)
- Massa Kone, Porte-parole, CGLTE. [kmassa26@gmail.com](mailto:kmassa26@gmail.com)
- Erika Mendes, Justiça Ambiental JA ! - Les Amis de la Terre Mozambique [erikasmendes@gmail.com](mailto:erikasmendes@gmail.com)
- Père Germain Rajoelison, SECAM, [g.rajoelison@gmail.com](mailto:g.rajoelison@gmail.com)

Le groupe de coordination "Notre terre est notre vie" est composé de dirigeants de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM), de la Convergence mondiale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'ouest (CGLTE), de l'Assemblée des femmes rurales (RWA), du Réseau Afrique Europe Foi et Justice (AEFJN) et de l'Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (CICODEV).

---

<sup>1</sup> FAO, CEA et CUA. 2020. *Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique 2019*  
<http://www.fao.org/3/ca7343en/CA7343EN.pdf>

<sup>2</sup> [https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015\\_chapter8\\_t.pdf](https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_chapter8_t.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.misereor.org/fileadmin/user\\_upload\\_misereororg/publication/en/foodsecurity/study-LSLA.pdf](https://www.misereor.org/fileadmin/user_upload_misereororg/publication/en/foodsecurity/study-LSLA.pdf)

### 1. LA POUSSEE DES PESTICIDES ET SON IMPACT SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES AFRICAINS

**Résumé de la conférence de presse du 21 juin** par Anne Maina, coordinatrice nationale de l'Association kenyane pour la biodiversité et la biosécurité (anciennement Coalition kenyane pour la biodiversité).

**BIO : Anne Maina** conteste les fausses solutions proposées en Afrique, comme le génie génétique, la révolution verte et les pesticides toxiques. Elle articule ces questions autour de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Anne est la coordinatrice nationale de l'Association kenyane pour la biodiversité et la biosécurité (anciennement Coalition kenyane pour la biodiversité).

L'utilisation de pesticides hautement dangereux (PHD) a augmenté au fil des ans. Ils contiennent des niveaux particulièrement élevés de dangers aigus ou chroniques pour la santé et l'environnement. Il a été prouvé que ces pesticides hautement dangereux sont mutagènes, cancérigènes et provoquent des troubles endocriniens et reproductifs. En outre, la plupart d'entre eux se sont révélés très toxiques pour les pollinisateurs comme les abeilles et les animaux aquatiques. Ces pesticides toxiques menacent la santé des agriculteurs, des travailleurs agricoles et des consommateurs ; et ont causé, à l'échelle mondiale, 385 millions d'intoxications aiguës involontaires aux pesticides en 2019.

L'impunité avec laquelle les entreprises s'emparent des ressources naturelles africaines et les dommages qu'elles causent aux systèmes alimentaires africains, à notre environnement, à nos sols, à nos terres et à notre eau, à notre biodiversité, à notre nutrition et à notre santé sont une préoccupation majeure. Lorsque les ministres discutent de l'accroissement du commerce agroalimentaire (action 1), de la sécurité alimentaire (action 5) et de l'amélioration de la durabilité environnementale (action 9), s'assurent-ils que les entreprises européennes n'exportent pas en Afrique des pesticides chimiques hautement dangereux dont la vente est interdite en Europe ? Et que la priorité est donnée aux gouvernements africains qui réglementent et interdisent efficacement l'utilisation des pesticides toxiques. Il faut mettre fin à l'empoisonnement par les pesticides, qu'il s'agisse de travailler dans les fermes ou de manger les produits qui se trouvent dans nos assiettes.

Nous accueillons favorablement la recommandation de la FAO concernant l'identification et l'examen de la nécessité d'utiliser des produits phytosanitaires, la promotion de l'utilisation de stratégies alternatives de lutte contre les parasites et la promotion de la recherche pour le développement. La FAO recommande également la politique de substitution des HHP et la fourniture de conseils et d'informations suffisants aux utilisateurs.

Cela doit également être un problème pour le partenariat européen africain. Non seulement parce que les produits pesticides et les ingrédients actifs qui sont interdits dans l'UE en raison de préoccupations sanitaires ou environnementales sont exportés hors de l'UE par les entreprises agrochimiques et vendus dans d'autres régions du monde, y compris en Afrique. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation des obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Les entreprises agrochimiques d'Europe ou d'Asie profitent de la faiblesse des réglementations dans les pays du Sud, en particulier en Afrique.

Au Kenya par exemple, on a constaté une augmentation du volume des insecticides, herbicides et fongicides importés qui a doublé en quatre ans, passant de 6 400 tonnes en 2015 à 15 600 tonnes en

2018, avec un taux de croissance de 144 %. Il est urgent de mettre un terme à tout commerce de HHC, d'enquêter sur ce commerce illégitime et de le placer en tête des priorités du partenariat Afrique-Europe afin d'œuvrer à la prévention de tout préjudice causé aux populations africaines et à leur environnement.

## 2. LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE

Million Belay PhD, AFSA Coordinateur général million.belay@afsafrika.org

**BIO :** *Le Dr Million Belay est le coordinateur général de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) et membre du Groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food). L'AFSA rassemble des petits agriculteurs, des pasteurs, des pêcheurs, des peuples autochtones, des communautés religieuses, des consommateurs, des femmes et des jeunes de toute l'Afrique afin de créer une voix unie pour la souveraineté alimentaire.*

En Afrique, la nourriture est un droit humain fondamental, et non une marchandise aux mains de quelques privilégiés qui déterminent les prix par le biais de leurs industries alimentaires. La nourriture définit notre culture et notre héritage : une source de nutrition et de santé, un médicament, un rituel, une célébration.

En Afrique, comme dans la plupart des pays du Sud, l'agriculture<sup>4</sup> est un pilier de l'économie et constitue un moyen de subsistance et un espace de vie pour la majorité de la population. L'agriculture est un point d'entrée important pour les interventions qui peuvent potentiellement apporter toute une série d'avantages, y compris l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les avantages environnementaux et la résilience au changement climatique. L'agriculture joue également un rôle important dans la cohésion communautaire et la culture. La manière dont l'agriculture est prise en compte dans les politiques, le financement et la mise en œuvre a un impact profond sur l'économie, les systèmes alimentaires, la nutrition, la justice sociale et l'environnement. Nous appelons les responsables politiques européens et africains à inscrire les impératifs suivants dans l'élaboration des stratégies UE-UA :

- Reconnaître, valoriser et soutenir l'énorme potentiel de l'agroécologie\* pour accroître durablement la sécurité et la souveraineté alimentaires, réduire la pauvreté et la faim tout en conservant la biodiversité et en respectant les connaissances et les innovations autochtones.
- Reconnaître l'agriculture familiale à petite échelle comme un modèle structurel viable pour le développement du secteur agricole.
- Accélérer la transformation vers des systèmes alimentaires durables par des politiques de soutien et des incitations financières qui protègent et améliorent l'accès des producteurs alimentaires à la terre, aux semences, à l'eau, au crédit et aux marchés locaux.
- Repenser de toute urgence l'approche du développement agricole en Afrique, inverser l'attachement aux systèmes agricoles industriels et se recentrer sur un modèle holistique, durable et culturellement approprié.
- Soutenir et développer le concept de systèmes alimentaires territoriaux, en <sup>5</sup>décentralisant l'ajout de valeur, en stimulant l'économie rurale, en localisant la gouvernance et en renforçant les chaînes de valeur où tant de nourriture est actuellement gaspillée.
- Arrêtez la marchandisation des ressources naturelles de l'Afrique, achetées et vendues par les multinationales et les élites locales. Les générations futures ont besoin de suffisamment

---

<sup>4</sup> Dans ce document, le terme "agriculture" est utilisé pour englober le pastoralisme, la pêche, la cueillette sauvage, la chasse et l'utilisation et la gestion communautaires des ressources naturelles et des écosystèmes (zones humides, forêts, savanes, etc.).

<sup>5</sup> [https://www.righttofoodandnutrition.org/files/Wwatch\\_2016\\_Article\\_4\\_eng\\_Territorial%20Food%20Systems.pdf](https://www.righttofoodandnutrition.org/files/Wwatch_2016_Article_4_eng_Territorial%20Food%20Systems.pdf)

de terres productives et de sols vivants pour nourrir et fournir des moyens de subsistance à leurs familles et à leurs descendants, et maintenir leur intégrité culturelle.

L'agroécologie est une discipline intégrative qui reconnaît la relation entre les plantes, les animaux, les humains et l'environnement - l'écologie des systèmes alimentaires.<sup>6</sup> Le <sup>7</sup>Centre de connaissances sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale de la Commission européenne reconnaît que l'agroécologie peut jouer un rôle clé dans le renforcement de la résilience et illustre les liens entre l'agroécologie et la réalisation des objectifs de développement durable, en citant les 13 principes de l'agroécologie développés par le rapport 2019 du HLPE sur l'agroécologie<sup>8</sup> et d'autres innovations. L'agroécologie fournit un ensemble de principes transformateurs que les agriculteurs appliquent à n'importe quelle échelle pour réamorcer l'écosystème de la terre afin qu'elle fonctionne efficacement et de manière autosuffisante.<sup>9</sup> Le groupe d'experts de haut niveau de l'UNCFS a montré que les approches agroécologiques sont supérieures aux autres en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.<sup>10</sup> Une analyse<sup>11</sup> de 50 études de cas d'agroécologie en Afrique <sup>12</sup>a montré leur forte contribution à la réalisation de l'ambition des ODD, avec un accès accru à une alimentation sûre et nutritive, une productivité et des revenus plus élevés, des systèmes de production durables et une biodiversité accrue.

---

<sup>6</sup> <https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2019/07/know-agroecology-a-media-guide-for-journalists-and-communicators.pdf>

<sup>7</sup> [https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/agroecology\\_brief\\_final\\_10102019.pdf](https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/agroecology_brief_final_10102019.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>

<sup>9</sup> [https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/EN\\_The\\_Principles\\_of\\_Agroecology\\_CIDSE\\_2018.pdf](https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/EN_The_Principles_of_Agroecology_CIDSE_2018.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>

<sup>11</sup> <https://www.ileia.org/2016/09/22/agroecology-contributes-sustainable-development-goals/>

<sup>12</sup> <https://afsafrica.org/case-studies-agroecology/>

### 3. DECLARATION SUR LES DROITS FONCIERS DES FEMMES

Par Lungisa Huna, co-directrice, Assemblée des femmes rurales, [lungi@tcoe.org.za](mailto:lungi@tcoe.org.za)

*BIO : Lungisa Huna est une militante des droits sociaux et des droits des femmes. Elle est la co-directrice de l'Assemblée des femmes rurales, un mouvement régional de femmes.*

L'Assemblée des femmes rurales est un mouvement régional auto-organisé qui compte un peu plus de 100 000 femmes rurales membres dans dix pays de la région SADC. Les pays membres sont l'Eswatini (Swaziland), le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Malawi, le Mozambique, Maurice, Madagascar, la Zambie et le Zimbabwe. Lors de la première réunion de l'Assemblée des femmes rurales en 2009, les dirigeants de référence ont choisi "**Nous sommes les gardiennes de la terre, de la vie, des semences et de l'amour**" comme slogan pour guider notre approche et notre relation à la nature et à l'humanité. Pour la RWA, nous avons identifié la terre non pas comme un simple "facteur économique", mais comme un lieu d'appartenance, comme un territoire commun, comme notre identité, notre patrimoine et surtout comme la vie. Nous avons donc entamé un processus de redéfinition, de remodelage et de réimagination de notre relation à la terre. Cette relation à la terre est également au centre de notre défi au patriarcat et au pouvoir.

Dans la plupart des pays de la région, la redistribution des terres n'est pas un processus transparent et laisse les femmes marginalisées en raison de l'emprise patriarcale sur la propriété foncière. Les terres mises à la disposition des agricultrices noires restent prescriptives en termes de produits et de leur relation avec le succès. La Déclaration de l'UA sur les questions et les défis fonciers en Afrique de 2009 et la Déclaration de Malabo "sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture de 2014" qui oblige les États à allouer un budget adéquat pour le développement de politiques, la mise en œuvre et le suivi des progrès en matière d'amélioration de l'accès et de la sécurité de la propriété foncière pour les femmes en tant que priorité clé et 100% des ménages agricoles doivent être propriétaires ou avoir des droits fonciers sûrs d'ici 2025. Nous voulons que ces déclarations soient respectées par nos gouvernements.

Dans la région, les membres de la RWA sont confrontés à l'accaparement des terres, à l'accès à des terres productives avec de l'eau et à la violence contre la propriété foncière des femmes. Quelques exemples de ces luttes sont présentés ci-dessous.

- Le Zimbabwe a récemment signé un accord global de compensation pour compléter l'accord bilatéral, mais la probabilité que cela affecte l'accès des femmes à la terre est plus élevée qu'auparavant. Le Zimbabwe a également ralenti la révision de sa politique foncière en raison de la COVID-19 et les femmes ressentent le poids de l'impossibilité de posséder des terres et du fait que le processus n'avance pas aussi vite qu'il le devrait. En outre, dans certaines régions du Zimbabwe, des communautés sont menacées d'expulsion par des inventeurs et des promoteurs chinois.
- L'Afrique du Sud est confrontée à un lent processus de redistribution des terres et la principale campagne menée dans le pays est centrée sur le thème "Une femme - un hectare". En Afrique du Sud aussi, il y a des saisies de terres et des expulsions.

À la RWA, nous pensons que les femmes savent de quel type d'accès à la terre et de détention de terres elles ont besoin. En tant que femmes, avoir accès et contrôler la terre et le territoire nous donne une plus grande indépendance. Nous n'avons pas à rester dans des situations d'abus. Les subventions sociales ne suffisent pas à elles seules, il nous faut des terres. En fait, les subventions



sociales sont une option facile à court terme, elles ne remettent pas en cause le statu quo, elles ne remettent pas en cause le patriarcat ou les modèles raciaux de l'agriculture commerciale.

Nous savons que les femmes rurales ont de nombreuses contraintes et problèmes qui ont été discutés et qui sont à nouveau soulignés ci-dessous :

- Les femmes n'ont pas les mêmes droits à la terre que les hommes ;
- Le droit des femmes à la terre est généralement limité par les pratiques culturelles - leurs droits culturels sont médiatisés par leur statut marital et les hommes (pères/proches parents/maris/chefs).
- Même si les femmes ont des droits légaux, ceux-ci ne sont pas toujours appliqués en raison de conflits avec la tradition et les pratiques culturelles.
- Les femmes rurales sont touchées par les acquisitions foncières et dépossédées de leurs terres. Mais même lorsque des négociations ont lieu, les femmes ne sont pas incluses.
- Les femmes sont marginalisées et vulnérables
- L'Afrique a pris plusieurs engagements en faveur de l'autonomisation des femmes, mais nos gouvernements ne parviennent pas à les mettre en œuvre.

Nos propositions d'alternatives comprennent :

- Les femmes doivent avoir les mêmes droits fonciers et décisionnels, sous le contrôle de la communauté et non des seuls chefs. Les engagements de l'UA, de l'UE et de la SADC en faveur de l'égalité des sexes ne doivent pas se traduire par des "politiques de papier" et des "droits de papier", mais doivent être mis en œuvre.
- Nous disons "NON" à la marchandisation de la terre qui transforme ce qui est par tradition un bien commun public en un bien que seuls les élites et les riches peuvent s'offrir.
- Nos gouvernements doivent fournir des subventions qui soutiennent les droits fonciers et agricoles des femmes - en donnant la priorité à la production alimentaire.
- L'accès à la terre pour la production crée une plus grande indépendance économique pour les femmes, y compris les travailleurs saisonniers et les pêcheurs.
- Une loi sur la redistribution des terres qui donne la priorité aux femmes et le nombre d'hectares qui leur est destiné.
- Les terres arables qui sont bonnes pour la production alimentaire avec de l'eau.

La RWA reconnaît que nous n'avons qu'une seule maison et que tout sur notre planète est relié par la toile de la vie. Les femmes rurales construisent de nouvelles écologies et des réseaux de solidarité, comme l'exprime le slogan évolutif des gardiennes de la vie, des semences, de l'amour, de la terre et des océans, basé sur la protection de la source et le développement de systèmes de suffisance.

Le RWA continue de mettre l'accent sur l'importance de mondialiser cette lutte, de construire l'espoir et la solidarité.

## 4. DROITS FONCIERS

**Droits fonciers : l'accaparement des terres, une violation à outrance des droits humains bafouant la dignité des communautés et détruisant leurs terroirs sous le couvert d'investissements.**

Massa KONE, *porte-parole de la CGLTE OA*

Depuis, Dakar 2011, la nécessité de converger les efforts s'est imposé à nous, mouvements sociaux surtout ceux travaillant sur la terre, l'eau, l'agro écologie paysanne, l'élevage et la pêche, bref toutes les ressources naturelles à cause de l'ampleur du phénomène des accaparements des terres. D'où la mise en place d'une dynamique dénommée convergence globale des luttes pour la terre et l'Eau Ouest africaine (CGLTE OA). Dans le but de :

- porter nos revendications et propositions communes auprès des institutions régionales et internationales et sensibiliser également les communautés sur les enjeux, les politiques et processus en cours.
- Soutenir les luttes et faire respecter les droits collectifs.

Parler des droits fonciers nous amener à aborder cette guerre enclenchée entre la légitimité et légalité dont les ficelles sont tiré par les capitalistes avec une vision de marchandisation du foncier surtout les terres arables. La légitimité est ce droit coutumier conféré aux communautés de par l'usage continu des ressources naturelles et dans une vision respectueuse de la fonction sociale de la terre. Autrement dit la terre est plus qu'une marchandise, elle est l'identité culturelle, la dignité et le repère des communautés voir de toute une nation. Contrairement à la légalité qui avec un bout de papier pour la plupart acquis par la corruption et la violation des droits humains est dans une logique de marchandisation à outrance de la Terre avec l'introduction d'un modèle d'agriculture destructif en particulier des terres, voire de la biodiversité.

A titre d'illustration dans la région de Ségou au Mali, dans le cadre du partenariat public privé sous le couvert d'investissement dans le domaine de l'agriculture soutenue par la Banque Africaine de Développement (BAD), 20 000 hectares ont été accordé à un opérateur économique (CAI SA) dont plus de 800 hectares ont été dépossédés des communautés de Sanamandougou dans des conditions inhumaines ayant fait des emprisonnements, des morts et plusieurs personnes en exode rural. Ces terres accaparées contiguës aux différents villages victimes, les populations sont régulièrement malade par les produits chimiques utilisés par l'opérateur et l'écosystème de la zone est en voie de disparition. Cette année, ces villages ont été victimes d'inondations du jamais vu dans leur histoire.

L'autre exemple porte sur le cercle de San dans les communes de N'Goa et de Djeguena, dans le cadre de l'aménagement de la plaine du Seuil de Tallo. Dans le même politique d'investissement dans le domaine de l'agriculture par la BAD. Les communautés de sept villages géographiquement installé dans la plaine ont été victimes d'atroces violence policières fait des morts, des greniers et plusieurs biens brûlés, 48 personnes emprisonnées pour motif que les communautés doivent se plier à la décision de l'administrateur et aux conditions de l'investissement.

En conclusion, la politique d'investissements dans le domaine de l'agriculture et tout autre partenariat a besoin d'énorme changement. En ce sens que cette politique n'a entraîné que des conflits, la désintégration et la migration. Elle ne contribuer nullement au développement locale et durable et aucunement au respect des droits et dignité humaines. Elle ne donne aucun profit aux communautés rurales puisqu'elles ne s'adaptent à leur mode de vie et de travail.

Enfin, pourquoi ne pas soutenir les communautés avec des outils adaptés pour leur permettra d'assurer la souveraineté alimentaire et la gestion durable des terres en agroécologie paysanne ?

## 5. TRAITE CONTRAIGNANT DE L'ONU

par Erika Mendes, Justiça Ambiental JA ! - Les Amis de la Terre Mozambique. Courriel : [erikasmendes@gmail.com](mailto:erikasmendes@gmail.com)

*BIO : Erika Mendes est une militante sociale et environnementale et membre de Justiça Ambiental - Les Amis de la Terre Mozambique, où elle coordonne le projet sur l'impunité des entreprises et les droits de l'homme. Elle est la coordinatrice régionale pour l'Afrique du programme Economic Justice Resisting Neoliberalism des Amis de la Terre International.*

**Exiger une législation contraignante au niveau international pour mettre fin à la mainmise des entreprises sur les ressources naturelles et les systèmes alimentaires de l'Afrique - le processus vers un traité des Nations Unies sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme.**

**Contexte du pouvoir et de l'impunité des entreprises :**

- Une énorme asymétrie de pouvoir entre les gouvernements africains et les sociétés transnationales mondiales. Bon nombre de ces sociétés transnationales disposent de budgets plus importants que des nations africaines entières et sont en mesure d'influencer, de façonner et d'édulcorer les lois et politiques nationales existantes qui sont censées les réglementer, car elles font pression sur les gouvernements pour qu'ils assouplissent et affaiblissent leurs réglementations environnementales, fiscales et du travail ;
- Les chaînes de valeur mondiales complexes et à plusieurs niveaux des STN rendent plus difficile une réglementation adéquate au niveau national ou même régional - elles ont des structures de contrôle opaques et la possibilité de se cacher derrière une filiale locale et d'éviter la responsabilité appropriée pour les dommages causés ;
- L'architecture du commerce international et du commerce bilatéral de l'UE avec l'Afrique confère également aux entreprises des pouvoirs sans précédent - tels que le pouvoir de poursuivre les gouvernements par le biais du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États contenu dans de nombreux accords de libre-échange et traités d'investissement bilatéraux, lorsque ces gouvernements réglementent à l'encontre des intérêts de l'entreprise.
- Des preuves accablantes montrent que ces entreprises peuvent profiter de ces violations sur le continent et y rester en toute impunité, de la pollution pétrolière causée par Shell au Nigéria aux grandes exploitations agricoles de Green Resources et SIAT, qui appauvrissent les communautés rurales, exacerbent l'insécurité alimentaire et contribuent à une perte énorme d'agrodiversité (à l'échelle mondiale).

La voie à suivre d'un point de vue agricole → soutenir et protéger l'agroécologie, l'agriculture de subsistance (et les perspectives de moyens de subsistance en milieu rural), la gestion communautaire des forêts et les régimes fonciers communautaires afin d'autonomiser et d'employer les communautés rurales en Afrique, de réduire la faim et les inégalités et de marcher vers des habitudes de production et de consommation alimentaires plus durables et saines.

Mais comment y parvenir dans un contexte de mainmise des entreprises et de modèles de développement dirigés par les entreprises qui déposent les communautés rurales de leurs terres et les obligent à utiliser des semences OGM et des pesticides subventionnés, tout en criminalisant l'échange de semences indigènes ?

Ces questions sont profondément liées aux points 5, 6 et 9 de l'agenda d'action agricole afro-européen adopté en juillet 2019, car ils visent à renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire (point n°5), à renforcer les organisations d'agriculteurs (point n°6) et à améliorer la durabilité environnementale, la résilience climatique et l'agrobiodiversité dans le secteur agricole (point n°9).

Pour faire face à la mainmise et à l'impunité des entreprises au niveau mondial, qui ont eu un fort impact sur le secteur agricole, et aux défis écrasants de notre époque, notamment les crises alimentaire, climatique et de la biodiversité, les mouvements sociaux et les populations touchées à travers le monde - en particulier dans le Sud, où les violations les plus brutales se produisent - ont demandé un accord mondial contraignant qui puisse fournir une voie pour obtenir justice, des réparations et des garanties de non-répétition des violations, même lorsque les gouvernements locaux ne peuvent ou ne veulent pas le faire.

Le processus de négociation d'un traité contraignant de l'ONU sur les STN et les droits de l'homme est en cours depuis 2015, et peut fournir cet outil indispensable pour lutter contre l'impunité des entreprises, s'il fournit un mécanisme solide qui peut être effectivement appliqué. Pour que cela se produise, les gouvernements de toutes les régions doivent s'engager et participer de manière constructive au processus, et pas seulement ceux des régions les plus touchées par l'impunité des entreprises, comme cela a été le cas jusqu'à présent. L'UE a été largement absente des négociations proprement dites, même si elle a affirmé son soutien au processus. Et les négociations du traité sont absentes du programme de partenariat entre l'UA et l'UE.

L'UE doit commencer à s'engager de manière proactive pour soutenir le traité contraignant des Nations unies, afin de faire pression en faveur d'un cadre mondial réglementant les activités des sociétés transnationales, dont beaucoup ont leur siège en Europe. L'UE doit également reconnaître le rôle prépondérant que les gouvernements du Sud et les populations concernées doivent jouer dans l'élaboration du futur traité, car ils ont fait l'expérience directe des obstacles à la justice lorsqu'ils tentent de poursuivre les crimes des entreprises.

Principales demandes des mouvements sociaux et des populations concernées pour le texte du traité de l'ONU :

1. Le champ d'application du traité doit porter sur les sociétés transnationales ;
2. Il doit réaffirmer la primauté des droits humains sur les accords de commerce et d'investissement ;
3. Il doit inclure des obligations juridiques directes pour les sociétés, et pas seulement pour les États ;
4. Elle doit garantir la responsabilité conjointe et solidaire de toutes les entreprises de la chaîne de valeur mondiale, et des acteurs impliqués, y compris les financiers ;
5. Elle doit établir un tribunal international pour juger et sanctionner les entreprises impliquées ou complices de violations des droits de l'homme, en tant que mécanisme de mise en œuvre efficace qui ne s'appuie pas sur des juridictions nationales faibles ;
6. Les droits, les voix et les demandes des peuples affectés doivent être au centre du processus de négociation et de mise en œuvre ;
7. Le futur traité doit être protégé de l'emprise des entreprises à tous les stades de la négociation et de la mise en œuvre.

**Pour plus de matériel et de documents :**

- Le site web du groupe de travail intergouvernemental chargé de négocier le traité de l'ONU : - 1.

<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWGOntNC.aspx>

- Liste des documents, articles, documents d'orientation et propositions des Amis de la Terre International concernant le processus de négociation du traité de l'ONU - <https://www.foei.org/un-treaty-tncs-human-rights>

- Une série de courtes vidéos expliquant pourquoi nous avons besoin d'un traité contraignant de l'ONU et nos 7 demandes clés -

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLzH35chqcNP7N\\_6PFkFchJAtunquebFp3](https://www.youtube.com/playlist?list=PLzH35chqcNP7N_6PFkFchJAtunquebFp3)

- Une évaluation du dernier cycle de négociations à l'ONU et de l'impact du COVID sur le processus - <https://rwr.fm/special-reports/assessment-of-the-sixth-round-of-negotiations-for-the-un-binding-treaty-on-transnational-corporations-and-human-rights/>

- Une proposition de traité complète préparée par les membres de la Campagne mondiale, qui contient les propositions concrètes que les mouvements sociaux et les peuples affectés ont défendues dans le cadre du processus de négociation des Nations Unies -

[https://www.stopcorporateimpunity.org/wp-content/uploads/2017/10/Treaty\\_draft-EN1.pdf](https://www.stopcorporateimpunity.org/wp-content/uploads/2017/10/Treaty_draft-EN1.pdf)

## 6. PRENDRE SOIN DE NOTRE MAISON COMMUNE ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA COMMUNAUTE AFRICAINE

Père Germain Rajoelison : SECAM, [g.rajoelison@gmail.com](mailto:g.rajoelison@gmail.com)

*Secrétaire général adjoint du SCEAM et directeur de la Commission Justice, Paix et Développement du SCEAM. Le SCEAM est le Symposium de la Conférence Ecclésiastique d'Afrique et de Madagascar.*

Je commence mon intervention en rappelant à tous l'un des principaux enseignements que nous avons tirés de la pandémie actuelle : " **nul n'est sauvé seul** ". Dans la même veine, la **réalité d'une crise systémique qui menace notre maison commune et que le Pape François a délicatement élaborée doit être abordée avec une coopération et une solidarité véritablement transformatrices, un modèle de partenariat capable de mettre les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables au centre de l'analyse** ainsi qu'au cœur de l'identification des solutions (cela vaut pour les crises environnementales, sociales, économiques, etc...).

Malgré le message de partenariat égal des dirigeants de l'UE, il existe une **énorme asymétrie dans la dynamique du pouvoir (institutionnel) entre l'UA et l'UE**. Cette différence de pouvoir a contaminé tous les résultats de ce partenariat. Nous craignons également qu'elle continue à contaminer les résultats des futures stratégies du partenariat UE-Afrique, à moins que l'UE ne fasse un effort intentionnel pour mettre en place des mécanismes appropriés afin de s'attaquer à ce problème dès la fondation du partenariat.

En principe, le partenariat prévoit de promouvoir la prospérité des deux voisins et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique, mais l'expérience de l'Afrique au cours des décennies de collaboration montre l'inverse. C'est ce que nous avons essayé d'articuler et d'exprimer dans une déclaration commune de décembre 2020 que nous, le SCEAM, ainsi que d'autres acteurs confessionnels, avons publiée avec une multitude d'OSC laïques dans notre plateforme informelle que nous appelons "Notre terre est notre vie". Tout en vous encourageant à prendre le temps d'étudier le contenu de la déclaration, permettez-moi de souligner une façon dont le déséquilibre des pouvoirs se manifeste dans la mise en œuvre de l'agenda en 9 points sur lequel les ministres de l'agriculture se sont mis d'accord il y a quelques années.

Nous avons examiné la mise en œuvre en cours de l'agenda en 9 points adopté par les ministres de l'agriculture de l'UE de l'UA en juillet 2019, et nous contestons avec une grande inquiétude que les communautés locales que nous et les groupes de la société civile représentons n'aient pas eu une place significative dans le processus. Nous sommes d'avis que le partenariat entre l'UE et l'Afrique doit être axé sur ses habitants et non sur des priorités et un programme définis de haut en bas par les institutions de l'UE et de l'UA. Nous sommes inquiets de constater que seuls les acteurs de l'agrobusiness font partie du processus de mise en œuvre et que les communautés agricoles qui s'engagent à améliorer et à maintenir leurs moyens de subsistance en milieu rural sont laissées de côté. Or, ce sont elles que le partenariat est censé servir. En tant qu'Eglise liée aux communautés locales, nous aimerions voir une approche inclusive créant spécifiquement des espaces pour une participation significative des communautés rurales locales. Nous insistons sur le fait que le partage du pouvoir est la clé pour permettre à l'agence des communautés locales de faire partie du processus politique. En tant que communautés affectées, elles doivent s'asseoir à la table des négociations et ne pas être réduites aux seuls destinataires de politiques imposées d'en haut et aux produits finaux d'un processus. MISEREOR vient de publier un nouveau rapport qui montre dans quelles conditions et de quelle manière ces agriculteurs communautaires s'engagent et sont les

véritables champions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique et des systèmes alimentaires agroécologiques durables.

Enfin, nous sommes extrêmement reconnaissants au bureau de S.E. Josefa Leonel Correa Sacko, la commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable, qui nous a donné l'occasion de rencontrer son délégué après la réunion ministérielle du 28 juin. Nous avons besoin de plus d'espaces de ce type pour écouter la voix des communautés et des personnes ordinaires. Écouter les communautés locales est peut-être le chaînon manquant de la transformation du paradigme technocratique et de l'amitié universelle dont parle le pape François dans ses encycliques Laudato SI et Fratelli Tutti, respectivement.

## CONTACTS CLES

Anne Maina, BIBA/Kenya Biodiversity Coalition [anne.maina@kbioc.org](mailto:anne.maina@kbioc.org)

Dr Million Belay, Coordinateur général de l'AFSA [million.belay@afsafrika.org](mailto:million.belay@afsafrika.org)

Lungisa Huna, co-directrice, Assemblée des femmes rurales [lungi@tcoe.org.za](mailto:lungi@tcoe.org.za)

Massa Kone, Porte-parole, CGLTE [kmassa26@gmail.com](mailto:kmassa26@gmail.com)

Erika Mendes, Justiça Ambiental JA ! - Les Amis de la Terre Mozambique [erikasmendes@gmail.com](mailto:erikasmendes@gmail.com)

Père Germain Rajoelison, SECAM, [g.rajoelison@gmail.com](mailto:g.rajoelison@gmail.com)